ASSEMBLEE GENERALE
DU 13 AVRIL 2019

Je vais demander à **M. Le Maire de Plérin**, **Ronan KERDRAON**, d'introduire cette Assemblée Générale. Je le remercie de nous accueillir sur la commune de Plérin. C'est la deuxième année que nous réalisons notre Assemblée Générale sur la commune.

« Monsieur le Président, cher Yvon, merci. Bonjour à toutes et à tous. Bienvenue à Plérin, dans la plus belle commune des Côtes d'Armor, après la vôtre. Vous êtes ici chez vous car la Fédération de chasse est domiciliée à Plérin et nous ne pouvons que nous en féliciter. Nous avons avec les chasseurs un rapport relativement confiant et empreint de partenariat car nous considérons que vous êtes les premiers écologistes au service des habitants. C'est important surtout au moment où nos amis sangliers viennent nous réveiller et nous rappeler qu'ils existent. Nous sommes très heureux de pouvoir travailler avec vous.
Vous êtes ici dans la salle Roger Ollivier, salle construite il y a un peu plus de deux ans essentiellement par des entreprises de Plérin ou des Côtes d'Armor. Nous avons pu investir 6 millions d'euros dans l'économie locale et c'est toujours intéressant quand un chef d'entreprise, un artisan ou un salarié de l'entreprise peut montrer à ses enfants ce à quoi il a pu contribuer. C'est une fierté pour la commune de Plérin et pour nous d'avoir cet équipement ici qui manquait depuis des années. Je vais vous souhaiter de bons travaux et cela va me rappeler la période où j'étais sénateur et vice-président du groupe chasse, pêche et gastronomie. Je vous souhaite cher Yvon que votre Assemblée Générale soit la plus prolifique possible. J'en profite pour saluer tout le monde, ainsi je n'oublie personne. Bonne journée à vous tous ».

Merci à toi Ronan. Juste pour information, Ronan, il y a les bulletins d'inscription pour l'examen du permis de chasser juste à côté.

Je déclare ouverte l'Assemblée Générale de la Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor. Conformément aux dispositions statutaires, la convocation à cette assemblée a fait l'objet d'une publication le 14 mars 2019 dans deux journaux départementaux d'information générale. De plus, les responsables des territoires de chasse affiliés à notre Fédération ont été destinataires d'une convocation individuelle, accompagnée de l'ordre du jour.

Je salue la présence parmi nous de :

Madame OBARA Béatrice, Secrétaire Générale de la Préfecture des Côtes-d'Armor et représentante du Préfet,
Monsieur VASPART Michel, Sénateur,
Monsieur BURLOT Thierry, Vice-président du Conseil Régional de Bretagne,
Madame MEHEUST Véronique, Vice-présidente du Conseil Départemental des Côtes d'Armor en charge de l'environnement,
Madame LE VEE Monique, Conseillère Départementale du Canton de Plérin,
Monsieur PARODI Jacques, Directeur Départemental de la Protection des Populations des Côtes d'Armor,
Monsieur BLANDEL Louis, Président de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor,
Monsieur DIDIER Bernard, représentant le Directeur de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor,
Monsieur LE MENAC'H Xavier, Chef de service de l'ONCFS des Côtes d'Armor,
Monsieur LUCAS Didier, Président de la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor,
Monsieur AUFFRAY Paul, Vice-président de la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor,
Madame GAREL Fabienne, Présidente de la FDSEA des Côtes d'Armor,
Monsieur BIANNIC, représentant le Président de l'OS Porc Bretagne,
Monsieur LAPORTE Pascal, Adjoint au Maire de Plérin délégué au cadre de vie et à l'environnement,
Madame LORIAULT Christine, Représentante du Président de la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine,

Monsieur AUTRET Daniel, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère,
Monsieur RAFFIN Jacques, Représentant du Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan,
Monsieur QUARAN Joël, Administrateur de la Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère,
Madame RICHARD Karine, Technicienne de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles des Côtes d'Armor,
Monsieur BARBET Christian, Président de l'Association des Chasseurs à l'Arc des Côtes d'Armor,
Monsieur DELAFARGUE Gilles, Président de l'Association des Chasses Communales,
Monsieur DESTOUCHES Claude, Président de l'Association des Gardes-Particuliers,
Monsieur HENAFF Ronan, Président du Club d'Initiation à l'Education du Chien d'Arrêt des Côtes d'Armor,
Monsieur LUCIENNE Yannick, Président du Club National des Bécassiers des Côtes d'Armor,
Monsieur LASALLE Gilles, Président de l'Association Breizh En Vol des Côtes d'Armor,
Monsieur LE MERRER Christian, Président de l'Association des Chasseurs de Lapins des Côtes d'Armor,
Monsieur LECOUBLET Jean-Luc et Monsieur POAC Guillaume, Représentants du Président des Chasseurs de Gibier d'Eau des Côtes d'Armor,
Monsieur LE MIGNOT Denis, Vice-président de la Fédération des Associations de Chasseurs aux Chiens Courants des Côtes d'Armor,
Monsieur OGE Pascal, Délégué Départemental de l'UNUCR,
Monsieur ROBERT Michel, Président de l'Association des Chasseurs de Grand Gibier des Côtes d'Armor,
Monsieur SAGORIN Patrick, Président de la Fédération des Gardes-Particuliers des Côtes d'Armor,
Monsieur TRUBUIL Philippe, Président de l'Association des Piégeurs Agréés,
Monsieur LABBE Michel, Louvetier,
Messieurs LAMBALLAIS Jacques et SEGUILLON Jean-François, Estimateurs de dégâts de grand gibier,
Monsieur PALLU Jacky, Personnalité qualifiée en matière scientifique et technique à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage des Côtes d'Armor,
Madame BIFOLCHI Aline, Conservatrice au sein de l'Association de Mise en Valeur des Sites Naturels de Glomel,
Monsieur SERREAU Pierre, Technicien de gestion au sein de l'Association de Mise en Valeur des Sites Naturels de Glomel.

L'Assemblée Générale est présidée par Yvon MEHAUTE, Président de la Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor. Le bureau correspond à celui du Conseil d'Administration et le secrétariat est assuré par la secrétaire du Conseil, Madame Elyane PHILIPPE.

L'ordre du jour proposé et adopté par le Conseil d'Administration du 22 février 2019 est le suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 21 avril 2018 ;
- Présentation des comptes 2017/2018 ;
- Rapport du commissaire aux comptes ;
- Présentation du budget 2019/2020 ;
- Rapport moral du Président ;
- Education à l'environnement : quels enjeux pour la Fédération ?
- Rapport d'activités ;
- Suivi du cerf élaphe en Côtes d'Armor ;
- Présentation du projet d'arrêté relatif à l'exercice de la chasse pour 2019/2020 ;
- Remise de médailles ;
- Interventions des personnalités ;
- Questions diverses.

Nous avons voulu modifier un peu les choses afin de rendre l'Assemblée un peu moins monocorde. Nous allons faire intervenir deux techniciens sur des thèmes qui nous sont chers : « l'éducation à l'environnement » et « l'équilibre forêt-gibier ». Nous avons quatre techniciens aujourd'hui qui travaillent sur des thèmes particuliers. L'année prochaine, deux autres techniciens présenteront leurs dossiers tout

aussi importants. Cette année est présenté le dossier environnement pour lequel nous sommes très impliqués. Je tiens à remercier d'ailleurs Monsieur LAMANDE, Vice-président de Lannion Trégor Communauté avec qui nous travaillons de main de maître. Notre force aujourd'hui à la Fédération c'est de travailler avec les structures environnementales. L'intérêt c'est de travailler la main dans la main plutôt que de se monter les uns contre les autres. Cela fait plaisir de voir autant de monde et de jeunes. C'est bon signe pour l'avenir.

Je vous demande, dès à présent, de vous prononcer sur cet ordre du jour.
Quels sont ceux qui sont contre : 0
Quels sont ceux qui s'abstiennent : 0

Avant de démarrer par le premier point inscrit à l'ordre du jour, je souhaite rappeler que les débats qui auront lieu sont enregistrés sur bande magnétique. Cet enregistrement permettra ainsi de retranscrire fidèlement les propos des uns et des autres et pourra, si nécessaire, servir de support en cas de contestation.

1. Approbation du P.V. de l'A.G. du 21 avril 2018

Vous avez été destinataires du procès-verbal de notre dernière assemblée générale. Je vous demande de bien vouloir me faire savoir si vous avez des remarques ou correctifs supplémentaires à apporter à ce document.

Si vous n'avez pas de remarques particulières, je soumets donc ce procès-verbal au vote de l'Assemblée :
Quels sont ceux qui sont contre : 0
Quels sont ceux qui s'abstiennent : 0

2. Présentation des comptes 2017/2018

Je passe la parole à Monsieur COMPAIN, expert-comptable, qui va vous présenter les comptes de l'exercice 2017/2018 et vous lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration concernant « le fonctionnement général de la Fédération des chasseurs, l'indemnisation des dégâts de grand gibier et enfin le fonctionnement du centre de formation de la Fédération des chasseurs ».

<u>Présentation et lecture du rapport de gestion par Monsieur COMPAIN.</u>

RESULTATS PAR SECTEUR	BUDGET 2017/2018	REALISE 2017/2018
ADMINISTRATION	- 51 368,00 €	48 945,61 €
CENTRE DE FORMATION	- 5 519,00 €	- 10 767,41 €
DEGÂTS	00,00 €	54 221,87 €

Soit un résultat global déficitaire de 92 400,07 €.

Compte « Administration » : Dépenses

DEPENSES	BUDGET 2017/2018	REALISE 2017/2018
ACHATS	64 670 €	61 642 €
SERVICES EXTERIEURS + AUTRES	368 244 €	342 807 €
IMPÔTS ET TAXES	24 405 €	24 856 €

FRAIS DE PERSONNEL	323 394 €	335 100 €
CHARGES DE GESTION COURANTE	34 350 €	31 198 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS + PROVISIONS	80 500 €	72 998 €
CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES	56 000 €	6 250 €
TOTAL	**951 563 €**	**874 851 €**

Compte « Administration » : Recettes

RECETTES	BUDGET 2017/2018	REALISE 2017/2018
VENTES	24 300 €	16 750 €
SUBVENTIONS	37 200 €	38 532 €
PRODUITS GESTION COURANTE	793 870 €	819 342 €
PRODUITS FINANCIERS	36 825 €	32 294 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	8 000 €	16 879 €
TOTAL	**900 195 €**	**923 797 €**

Autres comptes :

COMPTE CENTRE DE FORMATION	BUDGET 2017/2018	REALISE 2017/2018
DEPENSES	34 039 €	37 759 €
RECETTES	28 520 €	26 992 €

COMPTE DEGÂTS	BUDGET 2017/2018	REALISE 2017/2018
DEPENSES	310 055 €	303 522 €
RECETTES	310 055 €	357 744 €

Concernant le patrimoine fédéral au 30 juin 2018 :

ACTIF	**3 809 446 €**	**PASSIF**	**3 809 446 €**
IMMOBILISE	1 344 586 €	FONDS PROPRES	3 408 470 €
CIRCULANT	2 464 860 €	PROVISIONS ET RESERVES	96 319 €
		DETTES	304 657 €

Monsieur COMPAIN, je vous remercie.

Vous allez devoir vous prononcer sur les comptes de 2017/2018.

Quels sont ceux qui sont contre : 0
Quels sont ceux qui s'abstiennent : 0

Je vais passer la parole à notre commissaire aux comptes pour qu'il vous présente ses différents rapports. Monsieur GUILLOU, vous avez la parole :

3. *Rapports du commissaire aux comptes*

Lecture du rapport général et du rapport spécial par Monsieur GUILLOU

Merci Monsieur GUILLOU.

Nous allons donc passer aux votes des différentes résolutions :

1ère résolution :
L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion du Conseil d'Administration et les rapports du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2018 tels qu'ils ont été présentés.
En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2017/2018.
Qui est contre : 0
Qui s'abstient : 0

2ème résolution :
L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter les résultats de l'exercice clos le 30/06/2018 :
- Compte dégâts : excédent de 54 221,87 € ;
- Compte fédération : excédent de 38 178,20 € se décomposant de la façon suivante :
  - Administration générale : excédent de 48 945,61 € ;
  - Formation : perte de 10 767,41 €.

Ces résultats sont affectés selon les modalités suivantes :
Le résultat « dégâts » de 54 221,87 € est affecté en augmentation du compte « réserve dégâts » qui passe de 428 607,43 € à 482 829,30 €.

Le résultat « fédération » de 38 178,20 € est affecté pour 48 945,61 € en augmentation de la « réserve de gestion » et pour 10 767,41 € en diminution de la « réserve du centre de formation ».
Qui est contre : 0
Qui s'abstient : 0

Pour couper un petit peu la lecture des comptes, je vous propose de regarder un film réalisé par des jeunes chasseurs. Ils vont venir présenter leurs travaux.

« Bonjour à tous, je suis Goulven GEFFROY, chasseur dans le département des Côtes d'Armor depuis 4 ans. Cette saison nous avons décidé de valoriser notre chasse et de communiquer sur notre passion. A la mi-novembre nous avons décidé de réaliser un court métrage que nous allons vous présenter aujourd'hui. Nous avions à cœur de présenter notre vision de la chasse qui doit être différente de certains. Nous n'allons pas uniquement à la chasse pour trouver du gibier mais aussi pour passer un bon moment entre amis et avec les chiens. Il s'agit d'un film amateur, il ne faut donc pas avoir les mêmes exigences qu'un film professionnel. Nous allons maintenant vous laisser regarder ce court métrage qui s'intitule « Au plus près de la mordorée » en espérant que cela vous plaise. Bon visionnage à tous ».

Diffusion du film

Félicitations aux personnes qui ont réalisé ce film. Je tiens dans le même temps à m'excuser pour la longue

présentation. Je tiens à souligner l'arrivée de Monsieur VASPART, Sénateur du secteur de Dinan et je tiens à le remercier car il mène une action en faveur de la chasse au niveau national. Merci Monsieur le Sénateur car je sais tous les efforts que vous réalisez pour défendre notre activité, notre loisir.
Je tiens également à souligner l'arrivée de Didier LUCAS, le nouveau Président de la Chambre d'Agriculture avec qui nous travaillons depuis des années car avant d'être Président de la Chambre, il était Président de la FDSEA. Nous avons appris à nous connaître et cela fonctionne très bien. Nous avons des actions à mener ensemble, nous allons en parler tout à l'heure car l'actualité n'est pas évidente (peste porcine). Travail qui se réalise dans un bon état d'esprit, je tenais à le souligner.
Je tiens également à souligner l'arrivée de Paul AUFFRAY, Président de la Fédération Nationale Porcine. Nous avons aussi un relationnel extraordinaire et les contraintes pour les éleveurs de porc en ce moment ne sont pas évidentes. C'est toujours agréable de travailler dans un bon état d'esprit.

Je vais maintenant poursuivre la présentation des comptes.

3ème résolution (affectation des réserves) :
L'assemblée générale constate l'affectation des réserves au 30 juin 2018 de la façon suivante :

COMPTE FEDERATION	
Réserve immobilisée	708 865,37 €
Réserve pour renouvellement des immobilisations	319 990,44 €
Subvention sur bien renouvelable	130 725,03 €
Réserve affectée à l'équilibre	70 340,00 €
TOTAL	**1 229 920,84 €**

Réserve de gestion	1 425 698,13 €
Réserve projet associatif	114 604,26 €
Réserve de centre de formation	37 783,29 €
Réserve Fonds d'Intervention Fédéral	104 583,60 €
- Pour le pays 01	*9 000,00 €*
- Pour le pays 02	*3 374,38 €*
- Pour le pays 03	*9 000,00 €*
- Pour le pays 04	*7 171,55 €*
- Pour le pays 05	*9 000,00 €*
- Pour le pays 06	*9 000,00 €*
- Pour le pays 07	*9 000,00 €*
- Pour le pays 08	*4 037,67 €*
- Pour le pays 09	*9 000,00 €*
- Pour le pays 10	*9 000,00 €*
- Pour le pays 11	*9 000,00 €*

- Pour le pays 12	*9 000,00 €*
- Pour le pays 13	*9 000,00 €*
TOTAL	**1 682 669,28 €**

COMPTE DEGÂTS	
Réserve dégâts	482 829,30 €
Réserve immobilisée	13 050,15 €
TOTAL	**495 879,45 €**

Qui est contre : 0
Qui s'abstient : 0
La troisième résolution est approuvée.

4ème résolution :
L'assemblée générale approuve les conventions mentionnées au rapport spécial du commissaire aux comptes.
Qui est contre : 0
Qui s'abstient : 0
La quatrième résolution est approuvée.

4. *Présentation du budget 2019/2020*

Je vais à nouveau demander à Monsieur COMPAIN de vous présenter le budget 2019/2020 élaboré par le Conseil d'Administration de la Fédération.

Monsieur COMPAIN vous avez la parole.

Présentation et lecture du budget 2019/2020 par Monsieur COMPAIN

Compte « Administration » : chiffres utiles

7 550 chasseurs à 66 € 1 250 chasseurs permis national à 93 € 120 nouveaux chasseurs à 28 €	498 300 € 116 250 € 3 360 €
751 sociétés à 153 €	114 903 €

Compte « Administration » : acquisitions 2019/2020

L'acquisition d'un véhicule de service est budgétée pour un montant de 20 500 €.

DEPENSES	BUDGET 2019/2020	RECETTES	BUDGET 2019/2020
ACHATS	73 600 €	VENTES	21 400 €
SERVICES EXTERIEURS + AUTRES	303 428 €	SUBVENTIONS EXPLOITATIONS	129 340 €
IMPÔTS ET TAXES	26 708 €	PRODUITS GESTION COURANTE	733 313 €

FRAIS DE PERSONNEL	391 372 €	PRODUITS FINANCIERS	33 000 €
CHARGES DE GESTION COURANTE	36 700 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS	9 000 €
CHARGES FINANCIERES		REPRISES SUR AMORTISSEMENTS	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		REPRISES SUR RESERVES	
AMORTISSEMENTS + PROVISIONS	95 380 €		
TOTAL	**927 188 €**	**TOTAL**	**926 053 €**

Compte « Centre de formation » : chiffres utiles

130 candidats à 25 €	3 250 €
8 920 chasseurs à 2 €	17 840 €
751 sociétés à 2 €	1 502 €

DEPENSES	BUDGET 2019/2020	RECETTES	BUDGET 2019/2020
ACHATS	10 737 €	VENTES	3 250 €
SERVICES EXTERIEURS + AUTRES	1 966 €	SUBVENTIONS EXPLOITATIONS	
IMPÔTS ET TAXES	2 212 €	PRODUITS GESTION COURANTE	19 342 €
FRAIS DE PERSONNEL	14 691 €	PRODUITS FINANCIERS	
CHARGES DE GESTION COURANTE		PRODUITS EXCEPTIONNELS	
CHARGES FINANCIERES		REPRISES SUR AMORTISSEMENTS	
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
AMORTISSEMENTS	5 115 €		
TOTAL	**34 721 €**		**22 592 €**

Compte « Dégâts » : chiffres utiles

	BUDGET 2018/2019	**BUDGET 2019/2020**
CHEVREUILS	5 700 bracelets à 35 €, Soit 199 500 €	**6 000 bracelets à 35 €, Soit 210 000 €**
CERFS	240 bracelets à 168 €, Soit 40 320 €	**290 bracelets à 168 €, Soit 48 720 €**
SANGLIERS	1 300 bracelets pour 77 885 €	**1 400 bracelets pour 49 000 €**
TIMBRES GRAND GIBIER	20 000 €	
MONTANT DES DEGÂTS	173 706 €	**182 132 €**

DEPENSES	BUDGET 2019/2020	RECETTES	BUDGET 2019/2020
ACHATS	24 100 €	VENTES	313 720 €
SERVICES EXTERIEURS + AUTRES	23 150 €	SUBVENTIONS EXPLOITATIONS	
IMPÔTS ET TAXES	8 963 €	PRODUITS GESTION COURANTE	44 600 €
FRAIS DE PERSONNEL	109 275 €	PRODUITS FINANCIERS	7 300 €
CHARGES DE GESTION COURANTE	194 932 €	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
CHARGES FINANCIERES		REPRISES SUR RESERVES	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	5 200 €		
TOTAL	**365 620 €**		**365 620 €**

Merci Monsieur COMPAIN.

Comme tout à l'heure, nous allons procéder aux votes liés à ce budget. En ce qui concerne le prix du timbre : 73 €.
Qui est contre : 0
Qui s'abstient : 0

Pour le nouveau chasseur, c'est-à-dire la personne qui valide son permis de chasser dans la saison cynégétique qui suit l'obtention de son titre permanent du permis de chasser, le prix du timbre est proposé à 30 €.
Qui est contre : 0
Qui s'abstient : 0

Pour l'adhésion simple : 155 €.
Qui est contre : 0
Qui s'abstient : 0

Pour la formation des candidats à l'examen du permis de chasser : 0 € (gratuite).
Qui est contre : 0
Qui s'abstient : 0

Pour le prix du bracelet chevreuil : 35 €.
Qui est contre : 0
Qui s'abstient : 0

Pour le prix du bracelet cerf : 168 €.
Qui est contre : 0
Qui s'abstient : 0

Pour le prix du bracelet sanglier : 35 € et le remboursement du bracelet non utilisé : 33 €.
Qui est contre : 0
Qui s'abstient : 0

Pour la gestion des validations du permis de chasser, les frais de dossier seront à 5 €.
Qui est contre : 0

Qui s'abstient : 0

Comme évoqué par le Président dans son rapport moral, l'instauration de la taxe à l'hectare est obligatoire dans le cadre de la réforme nationale de la chasse. Pour les Côtes d'Armor, elle sera fixée à 0 € :
Qui est contre : 0
Qui s'abstient : 0

Pour le programme de subventions 2019/2020 destiné aux adhérents territoriaux et aux adhérents de l'association départementale des piégeurs agréés achetant des pièges, cages à pie et boîtes à fauves uniquement :

Gestion des territoires	
Aides à l'acquisition de parcelles	15 € pour 10 ares (plafond à 3 ha). Le demandeur devra être une association loi 1901 à durée illimitée. Pour plus de 3 ha, décision du Conseil d'Administration.
Jachères Environnement et Faune Sauvage	Voir contrats spécifiques.
Acquisition de matériel de protection des cultures agricoles en prévention des dégâts de grand gibier	50 % du coût du matériel acquis auprès de la Fédération.

Régulation des prédateurs et déprédateurs	
Piège	50 % du prix d'achat du matériel acheté à la Fédération
Cage à pie	15 € par cage achetée à la Fédération
Boîte à fauves	15 € par cage achetée à la Fédération
Cage à corvidés	65 € par cage (plan fourni par la Fédération)

Fonds d'intervention fédéral pour les pays cynégétiques
Afin d'apporter son soutien à tout projet non pris en compte par le programme de subvention ci-dessus, il est créé un fonds d'intervention fédéral. Pour cela, il est attribué une somme de 2 500 € par pays cynégétique plafonné en réserve à 9 000 €. Ce dossier doit être déposé avant le 30 septembre 2020 pour étude et analyse par le comité de pilotage du pays. Ces sommes financeront les projets reconnus intéressants par le Conseil d'Administration. Tout dossier de demande de subvention peut bénéficier de l'aide des services de la Fédération pour être monté.

Qui est contre : 0
Qui s'abstient : 0

Je remercie également le député Marc LE FUR qui vient d'arriver et je sais que nous pouvons compter sur lui pour défendre le monde de la chasse.

5. *Rapport moral du Président*

Mesdames, Messieurs, Chers amis et adhérents,

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour votre présence ici aujourd'hui. Ce rendez-vous annuel doit être

un moment privilégié de dialogue et je m'efforcerai qu'il en soit ainsi.

L'année cynégétique 2018/2019 aura été très riche pour notre fédération départementale, et certains événements sont là pour nous le rappeler. En tant que Président, je ne peux qu'être conforté dans la méthode qui est la nôtre lorsque je remarque à quel point la chasse est désormais reconnue dans notre département. Cela ne s'est pas fait en un jour et nous pouvons être fiers du résultat de nos actions.

Vous connaissez tous l'expression : « Pour vivre heureux, vivons cachés ». Dans le monde de la chasse, c'est tout le contraire ! Services de l'Etat, autres associations de protection de l'environnement, mais aussi les élus des collectivités et les représentants du monde agricole… En Côtes d'Armor, notre force est dans notre capacité à instaurer des relations de confiance avec les différents acteurs.

Notre présentation de la chasse aux 337 maires de communes costarmoricaines a été appréciée de nombreux élus qui ont pu, à travers cette démarche, découvrir un peu mieux notre activité, mais également leurs pouvoirs et responsabilités en la matière. Il y a tout de même un bémol. Seul le Pays de Dinan Agglomération n'a toujours pas honoré notre demande d'intervention. Un autre point doit nous interpeller. Nous avons convié chaque député et sénateur à une rencontre, au siège de la Fédération, pour aborder les grands dossiers de la chasse et leur demander de soutenir le projet de réforme devant l'assemblée. Seul le sénateur Michel Vaspart s'est rendu disponible. Que font les autres ? Pour communiquer, nos députés et sénateurs doivent être conscients de ce qui est fait dans notre département.

Le rapprochement de la Fédération avec les autres associations de protection de l'environnement est sur la bonne voie. Je pense notamment à la Fédération de pêche avec laquelle nous avons un projet d'animation sur le Canal de Nantes à Brest, mais aussi à l'Association de Mise en Valeur des Sites Naturels de Glomel, propriété des chasseurs.

De la même manière, le problème sanitaire que l'on connaît a généré un relationnel très fort avec la Chambre d'agriculture, les producteurs de porc et tous les services concernés. Ces échanges sont empreints de respect mutuel entre les différentes parties et nous y sommes très attachés.

Je peux vous dire que c'est grâce à cette volonté de travailler en équipe que nous relèverons ce formidable défi : faire en sorte que la chasse puisse s'assumer pleinement et publiquement !

J'aime à le dire, être chasseur aujourd'hui c'est acquérir des connaissances essentielles à la gestion des espèces et des espaces, et ainsi comprendre son rôle dans le maintien de la biodiversité. Ce regard sur nos ambitions et les moyens que nous déployons pour atteindre nos objectifs méritent d'être connus et surtout compris du grand public. Pour cela, nous devons multiplier les rencontres.

Peu à peu, cela fait son chemin, j'en suis convaincu. Nous avons notamment accueilli le 7 décembre au siège de la Fédération, Madame Odile GAUTHIER, directrice nationale du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres. Nous avons renouvelé notre convention autorisant la pratique de la chasse sur certaines propriétés du Conservatoire.
L'option d'une chasse réglementée – plus judicieuse qu'une interdiction totale – illustre la volonté de nos structures de travailler ensemble pour permettre la cohabitation de tous les usagers sur ces sites protégés : chasseurs, mais aussi agriculteurs et le grand public pour les loisirs. Pour y parvenir, la qualité de nos échanges est une condition essentielle. Je tiens à souligner le remarquable travail d'audit réalisé par deux techniciens, Olivier PRIMAS et David ROLLAND.

Un autre point sur lequel je souhaite communiquer, c'est bien évidemment l'impératif de sécurité. Willy SCHRAEN, président de la Fédération Nationale des Chasseurs, a rencontré les régions en ce début d'année. Le 18 février, en Ille-et-Vilaine, il a présenté tous les dossiers de la chasse ainsi que la réforme aux présidents des fédérations bretonnes. A cette occasion, il a clairement affirmé sa volonté d'instaurer une formation sécurité obligatoire, tous les 10 ans, pour tous les chasseurs. Cette mesure va dans le sens de ce que nous mettons en œuvre depuis de longues années en Côtes d'Armor. Nous n'avons pas à rougir d'être avant-gardistes.

Au 26 mars, 129 accidents – toutes gravités confondues – ont été enregistrés à l'échelon national, dont 7 accidents mortels. Je précise qu'il s'agit d'un bilan intermédiaire puisque la collecte des informations se termine au 30 mai.
Même si le risque zéro n'existe pas, un accident est toujours de trop. Nous disposons de moyens pour prévenir efficacement les comportements et situations à risque. Je pense bien sûr aux formations mais aussi à la possibilité de vous exercer au stand de tir.

Il y a 10 ans, nous vous présentions le module « sécurité en battue », auquel bon nombre d'entre vous se sont inscrits. Ces dernières années, nous avons constaté un certain essoufflement avec une diminution du nombre de participants. Afin d'y remédier, le service technique a engagé une réflexion l'été dernier pour vous proposer une nouvelle formule, dès la rentrée 2018. L'objectif était double : dynamiser la formation tout en gardant la mise en situation de chasse pratique sur la propriété départementale d'Avaugour Bois Meur. A ce titre, je tiens à remercier le Conseil départemental et notamment Madame Véronique MEHEUST, vice-présidente. Nous lui sommes très reconnaissants de faire en sorte que ce partenariat perdure dans le temps.

Désormais, la formation s'organise au centre fédéral de Botsay afin d'utiliser pleinement les infrastructures à notre disposition : à la fois le stand de tir et les ateliers permis de chasser, ainsi qu'une salle adéquate pour accueillir les participants.

Le déroulement de la formation a également changé. Les chasseurs suivent une journée complète de formation théorique et pratique, à Glomel, avant de participer à une ou plusieurs chasses organisées sur le massif d'Avaugour Bois Meur. Analyser les circonstances à risque pour mieux les prévenir, effectuer un rappel des responsabilités de chacun, préciser les consignes d'organisation d'une battue… Il est essentiel d'y consacrer le temps nécessaire.
Concernant la pratique, nous insistons sur le maniement d'une arme, le balisage des angles de tir, entre autres.

Cette année, nous intégrons une nouvelle variante. Il faudra obligatoirement justifier d'un passage au stand de tir de Botsay pour participer aux parties de chasse à Avaugour Bois Meur. Ces nouvelles dispositions démontrent que nous mettons tout en œuvre pour sensibiliser nos adhérents aux problèmes de sécurité.

J'en viens donc à cette réforme de la chasse française. Je vous le dis avec certitude, 2019 sera une année de grands changements. Pour la saison prochaine, en divisant par deux le coût de la validation nationale du permis de chasser, nombreux sont ceux qui n'hésiteront plus à chasser un peu plus loin, un peu plus longtemps, souvent dans la famille ou avec les amis. Bien entendu, pour ceux qui le souhaitent, il existera toujours la validation départementale. Chaque chasseur doit s'y retrouver.

Il est évident que cette réforme ne se réduit pas à un simple prix de permis, mais bien à un changement en profondeur de nos modes de fonctionnement. Le reste des dossiers devrait voir un aboutissement fin juin. Croyez-moi, on peut compter sur la détermination de Willy SCHRAEN pour mener à terme cette réforme capitale pour la chasse française.

Si, dans notre actualité cynégétique, la réforme est une bonne nouvelle, un autre fait majeur occupe une place centrale. Vous vous en doutez, je fais allusion au rapprochement de la PPA sur notre territoire.

L'an dernier, lors de notre assemblée générale, Madame Florence HUMBERT nous avait présenté ce risque sanitaire majeur, qui a malheureusement pris toute son importance depuis. Rien n'est encore gagné ou perdu sur ce sujet, et la maladie peut à chaque instant franchir notre frontière, mais nous serons prêts à répondre collectivement à cette grande menace.
En Côtes d'Armor, nous avons pris nos dispositions dès le mois de septembre, et cela en parfaite concertation avec les professionnels du monde agricole : suppression du quota de prélèvement, puis diminution du coût du bouton. Pour la saison prochaine, nous allons demander l'ouverture de la chasse du sanglier à partir du 1er juin, à l'approche et à l'affût, dans les mêmes conditions que la chasse d'été. Sans oublier la suppression des restrictions en période de pré-ouverture.

A l'instant où je vous parle, les demandes de plan de chasse petits cervidés et grands cervidés sont en cours d'instruction. Comme annoncé l'an dernier, la Fédération s'est appuyée sur les compétences de Daan GUILLERME, géomaticien, pour développer une application spécifique de gestion des territoires de chasse. Aujourd'hui, c'est chose faite. Nous sommes donc en mesure d'appliquer la définition de territoire de chasse cohérent à compter de la saison prochaine.
Non seulement cet outil offre un gain de temps considérable en matière de saisie des baux de chasse, mais il permet aussi des analyses de données approfondies.

A titre d'exemple, grâce à l'application territoire, la Fédération a su faire preuve d'une réactivité exemplaire au cours d'un exercice PPA organisé par la Préfecture. De toute évidence, les outils informatiques développés par la Fédération sont absolument indispensables aujourd'hui pour gérer les territoires, appuyer les décisions et définir des stratégies.

En 2020, une mouture de notre application territoire pourrait être mise à la disposition des fédérations qui le souhaitent. Nous pouvons en être fiers.
Daan se concentre maintenant sur la création d'une application relative aux IK lièvre et cerf, ainsi qu'une application permettant de gérer les comptages faisan.

Si, au départ, Daan a été recruté dans l'objectif d'optimiser la mise à jour des territoires de chasse et leur cartographie, on s'aperçoit aujourd'hui que ses compétences sont mises à profit dans d'autres domaines. Et ce n'est que le début. Son savoir-faire est notamment mobilisé dans le cadre du programme « Bocage et biodiversité ».

Depuis 2015, David ROLLAND, technicien, s'investit dans ce programme porté par Lannion Trégor Communauté, la Fédération des chasseurs des Côtes d'Armor et l'Inra. L'objectif est d'intégrer la biodiversité dans les mesures de gestion appliquées au bocage : à l'échelle du paysage, de l'exploitation agricole et de la haie. Nous le savons, la dégradation des milieux naturels est identifiée comme une des causes majeures du déclin de la biodiversité, dont la petite faune chassable. Il est indispensable d'investir pour assurer le maintien ou la restauration d'habitats favorables aux espèces.

L'échéance du programme est prévue le 31 décembre 2019. Il a d'ores et déjà permis la réalisation d'un Plan de Gestion durable des Haies. Cet outil opérationnel vient d'être reconnu par les Ministères de l'environnement et de l'agriculture pour accompagner le futur label national « bois bocager géré durablement ». Nous y reviendrons l'année prochaine, pour une présentation complète.

Vous le remarquez à travers l'exposé de ce rapport moral, les projets innovants et les ambitions ne manquent pas.

Nous avons une autre mission majeure, c'est l'éducation à l'environnement. A la Fédération, cela s'illustre notamment par l'accompagnement d'étudiants dans le cadre de leur formation. Depuis le 1er janvier 2018, nous avons accueilli 20 stagiaires et 3 étudiants en service civique. Certains d'entre eux ont trouvé un emploi depuis.

Par ailleurs, depuis 2010, la Fédération des chasseurs des Côtes d'Armor œuvre en partenariat avec Kerval Centre Armor autour du site naturel de la Fontaine de Trémargat sur la commune de Lantic. Ce partenariat s'inscrit dans le prolongement des activités de gestion, d'animation et de suivi scientifique, réalisées avec l'appui des lycéens de la Ville Davy, Saint-Ilan et Pommerit-Jaudy notamment.

Depuis un peu plus d'un an, les élus planchent sur la création d'une « Maison de la Terre », située à mi-chemin entre l'unité de compostage de Lantic et la Fontaine de Trémargat. Cet espace pédagogique doit permettre de sensibiliser le grand public aux problématiques environnementales : eau, déchets et biodiversité. Pour la Fédération, l'occasion est trop belle de pouvoir s'investir et ainsi asseoir le rôle des chasseurs dans la gestion des milieux naturels. C'est un des axes forts de notre feuille de route. Thierry BURLOT, président du Syndicat, nous apportera des précisions sur ce projet au cours de notre assemblée.

Jusqu'à présent, Guillaume LE PROVOST, technicien, intervenait à raison de 30 jours par an en moyenne. En renouvelant notre convention pour deux ans, nous lui permettons de s'investir dans ce projet. Ce renforcement de notre partenariat est une reconnaissance du travail accompli et il nous permet d'intensifier notre politique volontariste.

L'investissement de Guillaume LE PROVOST dans ce projet nous a conduits à réfléchir à une réorganisation du service technique. Il s'agirait de raisonner par mission, et non plus par pays cynégétique. En parallèle de cette réflexion, le Conseil d'administration avait pour objectif de développer le pôle petit gibier. Nous avons pris nos dispositions en ce sens avec une réorganisation du service technique et le recrutement de Mademoiselle Blandine BUFFAULT en tant que technicienne cynégétique. Vous pourrez compter sur un accompagnement et un diagnostic de qualité, pour toute initiative en faveur du petit gibier à plumes et à poils. Elle se présentera au cours de notre assemblée.

Enfin, le 25 juin 2017, l'Association des chasseurs de grand gibier des Côtes d'Armor obtenait le premier prix des Honneurs Laurent Perrier – Groupama. Cette récompense couronne plusieurs années de collaboration entre le monde de la chasse et le monde forestier. La démarche initiée avec nos partenaires arrive aujourd'hui à son terme. Les salariés ont été formés et nous avons récemment contribué au tournage d'un film ayant vocation à présenter la méthodologie mise au point par Jacky PALLU et Pierre BROSSIER. Ce film sera diffusé à l'échelon national, preuve supplémentaire de la richesse des travaux menés en Côtes d'Armor.

J'adresse mes remerciements à toute l'équipe qui m'entoure, aux membres du conseil d'administration, aux responsables d'associations pour leur disponibilité et leur dynamisme, et, bien sûr, aux membres du personnel de la Fédération pour leur investissement au quotidien et pour leurs compétences.

Voilà l'essentiel des informations que je devais vous communiquer.

Je vous remercie de votre attention.

Vous allez devoir vous prononcer sur ce rapport moral, nous allons donc passer au vote.

Quels sont ceux qui sont contre : 0
Quels sont ceux qui s'abstiennent : 0

6. *Education à l'environnement : quels enjeux pour la Fédération ? Intervention de Messieurs Guillaume LE PROVOST et COUPPEY Jérôme.*

« Bonjour à tous et à toutes. J'ai choisi de faire cette intervention avec deux autres personnes qui se présenteront par la suite. Ce point est essentiel par rapport à l'avenir de la Fédération des Chasseurs dans notre société actuelle. Je vais essayer de répondre à trois questions :

- Pourquoi devons-nous éduquer à l'environnement aujourd'hui ?
- Quels enjeux pour la Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor ?
- Quels sont les outils dont nous disposons pour intervenir ?

Concernant la première question nous partons du principe que nous protégeons bien que ce que nous connaissons. Quand je suis arrivé à la Fédération en 2008, j'avais pour mission de développer l'éducation à l'environnement et faire en sorte que la Fédération soit au même titre que toutes les autres associations, sollicitée pour pouvoir intervenir notamment dans les écoles. Au début c'était compliqué.

L'autre point important c'est de donner les clés à nos enfants pour pouvoir comprendre. L'idée est d'intervenir sans prosélytisme. Notre objectif n'est pas de former des futurs chasseurs mais d'éduquer à l'environnement

Au niveau de la deuxième question, les enjeux pour la Fédération sont importants. Nous avons placé l'éducation à l'environnement au cœur de notre Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. C'est un enjeu de reconnaissance de la Fédération au sein du monde de l'éducation à l'environnement. Il faut que la Fédération soit reconnue au même titre que toutes les autres associations pour pouvoir intervenir. Nous devons reconnecter les enfants ainsi que le public au fonctionnement de la nature. 70 % de la population vit en ville. Vous êtes tous conscients qu'un fossé se crée de plus en plus entre la campagne et la ville. La nécessité d'avoir à réguler, nous devons l'expliquer et ainsi combler ce fossé. C'est un enjeu très très fort de notre activité.

Enfin, pour répondre à la troisième question, depuis 2014 la Fédération dispose d'un jardin de la biodiversité. Nous avons la chance d'avoir un siège qui se situe en zone périurbaine. Ce projet est né d'un lien avec l'atlas de la biodiversité communal qu'avait mis en place la commune de Plérin. C'est une illustration de ce que nous pouvons faire chez soi pour accueillir la biodiversité et cela nous sert également de support pédagogique. En parallèle la Fédération dispose d'une muséographie qui est quasiment la seule au niveau national. Nous travaillons à sa mise en valeur afin que les enfants puissent reconnaître les animaux de la faune sauvage. Il faut reconnecter l'enfant à la vraie nature. Enfin la Fédération s'investit depuis 2010-2011 avec le syndicat de traitement des déchets « Kerval Centre Armor » autour d'une future maison qui va s'appeler « Maison de la Terre ». Cette maison aura plusieurs objectifs. Ce sera également un laboratoire à ciel ouvert pour accueillir des jeunes, les former en matière de gestion des milieux naturels (expliquer en quoi est-ce important de maintenir les zones humides, les haies…). Ce sera une vitrine pour accueillir, sensibiliser, animer et faire tout un tas de suivis scientifiques.

Il y a un lycée avec qui nous travaillons maintenant depuis quinze ans, c'est la Ville Davy. Je vais passer la parole à un de leur professeur, Monsieur Jérôme COUPPEY.

« Bonjour à tous. Je suis Jérôme COUPPEY, je représente le lycée de la Ville Davy. Cela fait quinze ans que nous travaillons ensemble. Dans les années 1990 a été créé un nouveau BEP puis un bac pro qui s'appelle dorénavant bac pro GMNF (Gestion des Milieux Naturels et de la Faune). C'est un bac pro qui s'inscrit dans tous les bacs aménagements de l'espace, entre le bac pro paysager et le bac pro forestier. Notre rôle est d'entretenir et de concilier les activités humaines et la protection de l'environnement.
Il y a quinze ans nous ne voulions surtout pas nous enfermer dans notre formation. Nous avons donc décidé d'aller frapper à la porte de tous les acteurs du territoire, dont les chasseurs et les pêcheurs. Nous avons créé une option « chasse et pêche » au sein de l'établissement afin de découvrir le monde de la chasse et

faire en sorte que nos jeunes, futurs professionnels, n'aient pas d'a priori sur ces mondes-là.
Nous travaillons des semaines entières avec Guillaume sur de l'animation, des chantiers (Fédération, Lantic, Glomel) et autres actions. On organise les cours à la suite des chantiers. C'est bien plus simple après cette phase d'immersion. Les élèves ont un taux de réussite à l'examen intéressant.
La Fédération est devenue notre structure d'accueil principale. Le jeune va pouvoir être immergé sur une longue période car les stages peuvent durer jusqu'à sept semaines sur les trois ans de formation. Le jeune va pouvoir découvrir l'ensemble des problématiques de la chasse. Nos jeunes passent aussi l'agrément de piégeur afin de répondre aux problématiques des collectivités territoriales.
Je remercie grandement la Fédération d'accueillir nos stagiaires. Vous pouvez compter sur nous pour les années à venir. Merci ».

Nous allons terminer par l'intervention de Kim en service civique à la Fédération :

« Bonjour à tous. Je suis Kim SORIN, actuellement en service civique à la Fédération. J'ai connu la Fédération pendant mon BTS « Gestion et Protection de la Nature » à Morlaix lors d'une formation piégeage. Le milieu de la chasse m'était totalement inconnu. J'ai ainsi pu découvrir un milieu différent par rapport à ce que je pouvais entendre dans les médias. Suite à cette formation, j'ai souhaité travailler avec la Fédération pour préparer mon projet tutoré. Ce dernier portait sur la muséographie dont Guillaume vous a parlé tout à l'heure. Je suis ensuite partie dans l'éducation à l'environnement chez les scolaires, hors du milieu de la chasse. Puis j'ai décidé de reprendre mes études en licence pro « Aménagement Paysager » et j'ai souhaité encore une fois revenir vers la Fédération pour effectuer mon stage. Il y a un débat très intéressant entre la chasse et l'écologie. Enfin j'ai été recrutée en service civique par la Fédération pour travailler sur le projet « Maison de la Terre » à Lantic.
Sur ce projet je travaille en collaboration avec Kerval Centre Armor. Ma problématique première est de trouver des partenaires pour travailler sur ce site car les enjeux y sont très intéressants. Cette Maison de la Terre est une opportunité pour la Fédération et va toucher beaucoup de monde (public scolaire, grand public…). Les enjeux de cette Maison sont l'eau mais aussi les déchets car nous sommes à proximité d'une zone de compostage. Pour aborder ces thématiques, nous voulons tendre vers une certaine complémentarité entre les différents partenaires.
Concernant les aménagements paysagers nous travaillons avec le lycée de Saint-Ilan. Nous allons essayer de garder la trame « déchets et eau » pour ces aménagements. Ces derniers seront facilement réalisables chez soi.

Pour conclure, l'idée c'est que nous puissions poursuivre ce travail. J'ai travaillé avec beaucoup d'entre vous pour garder un lien avec leurs écoles. C'est important. Il faut que vous puissiez aller voir vos écoles en expliquant et en démontrant que la Fédération est capable de transmettre des choses en matière d'éducation à l'environnement. Nous devrons continuer à travailler avec tous ceux qui souhaitent travailler avec nous. Nous sommes tous dans le même bateau, nous travaillons pour la biodiversité ».

Merci Guillaume.

Cette semaine à la Fédération nous avions six stagiaires plus un service civique. Les stagiaires sont des élèves en baccalauréat de gestion agricole, de troisième et de Master. Il y a du monde à passer en permanence et cela pour moi c'est aussi un plus. Vous êtes nombreux aussi parmi les chasseurs à passer au siège de la Fédération. C'est important, il faut continuer à œuvrer dans ce sens. Comme cela a été souligné par Guillaume, il faut que nous puissions toucher les écoles privées et publiques. Dans l'enseignement public nous constatons des barrières et cela n'est pas normal. Nous allons donner un coup de pied dans la ruche afin que cela change, évolue. J'ai eu des discussions avec le Préfet à ce sujet. A cette occasion, j'ai eu vent que c'était l'inspecteur d'académie lui-même qui avait interdit aux directeurs de collèges de travailler avec la Fédération. Je vais avoir l'occasion d'échanger avec lui. Moi je veux que cela bouge. Je tenais à le préciser.

7. *Rapport d'activités*

Comme souvent, nous commençons ce rapport d'activités en évoquant les adhésions fédérales. Au cours de cette saison 2018/2019, 10 107 chasseurs et 750 territoires de chasse ont adhéré à notre Fédération.

TERRITOIRES
L'année 2018 a été marquée par l'important travail de la Fédération sur vos territoires. Suite au développement de l'application de gestion des territoires de chasse par notre géomaticien, tous les salariés (technique mais également administratif) ont œuvré pour intégrer l'ensemble des baux de chasse stockés à la Fédération. En parallèle nous avons sollicité les territoires qui devaient impérativement se mettre à jour ou nous fournir des éléments. Une fois que tout ce travail était bien avancé, en novembre dernier, nous avons transmis à chaque détenteur la situation de son territoire de chasse : le détail des surfaces (baillée, boisée, cohérente), le nombre de parcelles, les doublons éventuels ainsi que deux cartes illustratives.
Depuis cette date, de nombreux détenteurs se sont manifestés à la Fédération dans le but de faire évoluer leur situation. Aujourd'hui, nous nous efforçons de mettre à jour la base de données avec les éléments que nous recevons au jour le jour. Tout ce travail est indispensable puisque pour la saison 2019/2020 entrera en application la définition de territoire de chasse cohérent. Je ne vais pas revenir sur la définition que vous devez connaître ; nous en parlons depuis trois ans. Sa mise en œuvre a nécessité une saison supplémentaire car nous ne pouvions pas lancer une telle réforme dans la précipitation et sans avoir suffisamment informé et étudié nos territoires. Mais là ça y est, nous y sommes. Les prochains groupes de travail « Plan de chasse chevreuil » étudieront vos demandes d'attributions en fonction de la cohérence de vos territoires.

Ce qu'il faut retenir à l'instant où je vous parle c'est que :
- Plus de la moitié du département est baillée a des structures de chasse (52%)
- Cela représente plus de 345 000 hectares (345 500)
- 21% de la surface baillée est considérée boisée (73 125)
- Près de 90% (312 998) de la surface baillée est dite cohérente d'après la définition du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2017-2022
- Seuls 4 000 hectares sont en doublons entre plusieurs structures. Ce chiffre diminue de semaine en semaine et représente aujourd'hui à peine 1% de la surface totale baillée
- 831 territoires de chasse sont cartographiés
- Parmi eux, 660 possèdent au moins un îlot cohérent (80%).

L'objectif principal, tel qu'il a été annoncé il y a trois ans maintenant, est bien de lutter contre le mitage des territoires et nous nous en approchons de plus en plus. Il y a un an, nous nous étions engagés à ce que la totalité de nos territoires soient cartographiés d'ici cette Assemblée Générale. Avec une vingtaine de territoires restants, vous voyez bien que nous sommes tout près du but. Il reste un dernier effort à fournir. L'objectif désormais affiché par la Fédération est que 100% des territoires adhérents soient cohérents d'ici l'échéance du SDGC soit fin 2022. Malgré quelques craintes parfois exprimées, sachez que les techniciens de la Fédération sont là pour vous aider à trouver des solutions.

Pour continuer sur le développement d'outils informatiques, il faut savoir que les compétences de Daan, notre géomaticien, sont également utilisées pour d'autres projets. A peine l'application de gestion des territoires finalisée que de nouveaux projets ont débuté. Ainsi, des applications pour les comptages d'animaux (cerf, lièvre et faisan), pour la saisie des prélèvements (enquête chasse à tir, déterrage, piégeage), pour la gestion de dossiers environnementaux (Trégor gestion vison) sont en cours de développement. Daan est même engagé par le groupe de travail « Vallée du Léguer » pour les aider sur une mission particulière. Le développement d'outils informatiques peut parfois susciter des interrogations quant à son intérêt dans le milieu cynégétique, mais aujourd'hui nous constatons qu'ils sont devenus indispensables. Tous ces outils sont développés dans un seul et unique but : optimiser le travail en simplifiant la saisie, le traitement des données et l'analyse des résultats.

FORMATIONS
Comme chaque année, la Fédération, en partenariat avec les Associations de Chasse Spécialisées, l'ONCFS et la Gendarmerie Nationale, propose des formations à destination des chasseurs et également des non-

chasseurs.
Depuis maintenant deux années nous publions et diffusons un catalogue des formations à l'ensemble de nos adhérents via la revue fédérale du mois de décembre. On retrouve dans ce catalogue toutes les formations « classiques » ainsi que d'autres plus « originales » et temporaires.

Cette saison a une nouvelle fois été remarquable dans ce domaine de la formation. En effet :

- 163 candidats différents se sont présentés à l'examen du permis de chasser et 135 ont brillamment reçu ce dernier dont 13 femmes. La moyenne d'âge des nouveaux chasseurs en 2018 était de 28 ans, tandis que l'âge moyen du chasseur costarmoricain est deux fois plus élevé, 56 ans ;
- 33 personnes ont été formées à la chasse accompagnée ;
- 21 costarmoricains ont participé à la formation « chasse à l'arc » et se sont vu délivrer une attestation de pratique ;
- 22 personnes ont passé l'agrément de piégeage, et plus d'une centaine d'étudiants des lycées de Pommerit-Jaudy, de la Ville Davy à Quessoy et de Suscinio à Morlaix ont assisté à des sessions spécifiques organisées par la Fédération ;
- 22 personnes ont été formées pour l'obtention de leur reconnaissance d'aptitude technique à exercer les fonctions de garde-chasse particulier. Un module complémentaire de formation « garde des bois » et « garde du domaine public routier » a également rassemblé 47 personnes ;
- 30 personnes ont reçu une reconnaissance d'aptitude en tant que référent-chasseur chargé du contrôle initial du gibier sauvage destiné à la vente ou aux repas de chasse associatifs ;
- 347 personnes se sont perfectionnées au tir à balle du grand gibier en mouvement sur le stand de tir fédéral de Botsay à Glomel ;
- 10 personnes ont assisté à la formation au tir d'été du grand gibier et du renard ;
- 113 personnes ont assisté à la nouvelle formule de la formation à la sécurité et à l'organisation des battues grand gibier qui se déroule désormais en deux temps : une formation théorique et pratique au stand de tir fédéral de Botsay qui donne droit à un accès à plusieurs chasses en forêt départementale d'Avaugour Bois Meur afin de mettre en pratique en situation réelle les éléments appris ;
- 16 chasseurs ont suivi la formation sur la régulation à tir des corvidés ;
- 13 personnes ont obtenu avec succès leur Brevet Grand Gibier ;
- 17 candidats ont obtenu leur certificat de capacité d'élevage et peuvent désormais exercer une activité d'éleveur individuel perdrix, faisan, lapin ;
- 18 personnes ont participé à une initiation à la recherche au sang leur permettant aujourd'hui de mieux comprendre la méthode et l'intérêt de faire appel aux conducteurs ;
- 16 chasseurs sont venus assister à la formation sur le fonctionnement d'une association de chasse et y voient désormais plus clair dans les démarches administratives et réglementaires auxquelles ils sont régulièrement confrontés ;
- Et enfin, la soirée de découverte de la bécasse des bois a attiré 33 passionnés !

Nous espérons que cet engouement pour les formations perdurera, et en particulier avec le renouvellement des formations proposées : découverte de différents modes de chasse, ateliers culinaires en partenariat avec la Cité du Goût et des Saveurs de Ploufragan…
Guillaume vous a présenté un des projets sur lequel il travaille, mais il faut savoir que c'est aujourd'hui plus de 2/3 de son temps de travail qui est consacré à l'éducation à l'environnement, principalement auprès du public scolaire.

Passons maintenant au suivi des différentes espèces chassables.

LIEVRE
Le lièvre. C'est l'espèce de petit gibier sédentaire la mieux suivie dans le département, puisque nous avons à la fois des données précises sur l'estimation des populations par les comptages nocturnes, ainsi qu'un suivi exhaustif des prélèvements grâce à l'outil plan de chasse.
En 2018, les comptages ont été réalisés sur 273 communes du département. L'IK départemental est resté identique à 2017, à savoir 1,45 lièvre observé par kilomètre éclairé. Pour 2019, la saisie des résultats est en cours et nous n'avons pas de chiffre précis à vous communiquer, même si la tendance générale présage des comptages très satisfaisants.

Le plan de chasse dépendant directement des IK, les attributions lièvre ont été équivalentes à celles de la saison précédente. Ainsi, 1 798 lièvres ont été attribués en 2018/2019 sur 188 communes du département où sa chasse est possible. Ce sont 290 territoires de chasse différents qui ont ainsi pu bénéficier d'au moins un bracelet « lièvre ». Concernant les réalisations, après le retour de 95% des bilans, 1 398 lièvres ont été prélevés soit un taux de réalisation de 78%, en augmentation par rapport à la saison précédente.

Un suivi spécifique est mis en place depuis deux saisons sur les communes de Penvenan-Plougrescant, en zone légumière. La forte densité de lièvres permet de réaliser une étude scientifique dont le but est de déterminer la proportion de jeunes lièvres et ainsi de donner un indicateur sur le succès de la reproduction. Cela se fait par l'analyse des cristallins. Une présentation sera effectuée en assemblée générale l'année prochaine par Olivier PRIMAS, technicien en charge du dossier, qui présentera les chiffres après trois années de recul.

BECASSE

Concernant la bécasse des bois, nous parlons de la saison précédente puisque les carnets de la saison 2018/2019 ne sont pas tous retournés et la saisie n'a pas encore débuté. Pour 2017/2018, 18 604 bécasses ont été déclarées prélevées par les chasseurs costarmoricains suite au retour de 88% des 8 924 carnets délivrés. Ce prélèvement, en diminution, est le plus faible enregistré depuis la mise en place du carnet de prélèvement. En revanche, le prélèvement moyen par chasseur ayant prélevé au moins une bécasse (indicateur étudié chaque saison) est dans la moyenne.

La saisie des carnets 2018/2019 commencera dans quelques jours. On peut toutefois s'attendre à ce que les prélèvements repartent à la hausse, comme en attestent les nombreux échos de terrains qui font état d'une saison exceptionnelle pour la bécasse dans certains secteurs, ainsi que les résultats des différentes opérations de suivi de cet hiver.

Les comptages aux chiens d'arrêt réalisés dans les massifs du Conseil Départemental (Beffou et Avaugour Bois Meur) et du Conservatoire du littoral (Lann Ar Waremm) présentent des résultats en hausse, alors que ceux-ci restaient stables depuis plusieurs saisons.

Dans le cadre des opérations de baguage, les techniciens de la Fédération ont contacté 167 bécasses et en ont bagué 38. Tout cela en 22 heures de prospection.

Un point rapide sur le baguage des colombidés : en 2018, 22 jeunes ont été bagués : 4 pigeons ramiers et 18 pigeons colombins.

FAISAN

Pour la situation du faisan commun dans le département, les projets de réimplantation de l'espèce sont peu nombreux, pour le moment (et on va y revenir), mais les territoires impliqués sont plus motivés que jamais. Les mesures prises dans le cadre des conventions fédérales portent leurs fruits d'année en année, non sans l'implication de plusieurs dizaines de bénévoles.

4 territoires ont bénéficié d'un plan de chasse « faisan » en 2018/2019 suite à des comptages printaniers satisfaisants. Au total 43 faisans sauvages ont été prélevés sur les 84 attribués (51%).

Cette année, deux comptages aux coqs chanteurs sont prévus. L'un s'est déroulé hier soir sur les communes de Dolo et Mégrit et le second sera effectué cet après-midi sur le GIC du Sulon et Saint-Nicolas-du-Pélem.

De plus, l'objectif clairement affiché par la Fédération à partir de la saison 2019/2020 est de développer le petit gibier sédentaire sur vos territoires. Le faisan, la perdrix mais aussi le lapin de garenne pour lequel les temps sont durs. Ces dernières années nous avons timidement commencé à travailler sur cette thématique en vous demandant de répondre à des enquêtes ou en créant une association des chasseurs de petit gibier. Ce n'était que les prémices d'une véritable implication, et cela va s'accélérer dans les mois qui viennent puisque la Fédération a recruté Blandine BUFFAULT au poste de technicienne cynégétique, en charge du dossier « petit gibier sédentaire ». Originaire d'Eure-et-Loir, un département modèle en matière de gestion du petit gibier, Blandine aura la lourde tâche de promouvoir diverses actions favorables au petit gibier auprès des territoires motivés et également d'encadrer ceux qui se sont déjà lancés. Elle débutera le 29 avril prochain mais elle était déjà présente hier à Mégrit pour le comptage faisan, et le sera aussi cet après-midi à Sainte-Tréphine, preuve de son implication.

PAROLE A BLANDINE

« Bonjour à tous. Je vais déjà remercier la Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor pour la confiance qu'elle va m'octroyer pour cette ouverture de poste. Je suis une chasseresse passionnée depuis maintenant un peu plus de 10 ans sur différents types et modes de chasse.
J'ai fait mes études dans la protection de l'environnement. Comme le Président le disait tout à l'heure, j'ai réalisé différents stages dans différentes Fédérations. Tout d'abord la Fédération d'Eure-et-Loir puis ensuite la Fédération de la Somme. A la suite de cela j'ai fait un service civique à la Fédération des Chasseurs d'Eure-et-Loir d'où je suis originaire. A l'issue de ce service civique, j'ai été technicienne dans cette même Fédération. Mon principal dossier concernait le petit gibier. Il y a un tiers du département qui est géré de manière naturelle concernant le faisan commun. J'ai également réalisé le suivi de toutes les populations de petit gibier et de grand gibier sur ce département.
Je suis ravie de découvrir le département des Côtes d'Armor que je ne connais pas vraiment pour l'instant. En tout cas, j'espère faire de grands projets avec vous en faveur du petit gibier. Je vous remercie ».

Merci Blandine. Vous voyez la Fédération des Chasseurs se féminise. Nous avons deux secrétaires administratives, deux administratrices et donc une technicienne. Cela fait cinq femmes au sein de la Fédération. Plein de bonnes choses à Blandine. Je suis persuadé qu'avec son expérience précédente, elle saura nous apporter beaucoup de choses pour le petit gibier. Bienvenue à toi.

ENQUETE PRELEVEMENTS CHASSE A TIR
Concernant les prélèvements réalisés en chasse à tir, l'enquête d'estimation est répétée chaque année depuis la saison 2015/2016. Nous avons aujourd'hui trois saisons de recul et la quatrième est en cours d'analyse. La saison dernière plus de la moitié des chasseurs enquêtés ont retourné le formulaire à la Fédération, et nous nous en félicitons.
Pour rappel, il s'agit d'une estimation des prélèvements réalisés uniquement en chasse à tir, et dont l'objectif premier est d'étudier la tendance sur plusieurs saisons et non pas la donnée brute par espèce et par saison.
Voici donc les 10 espèces les plus prélevées en chasse à tir dans le département.
L'espèce la plus prélevée dans le département reste de loin le pigeon ramier avec plus de 70 000 oiseaux estimés prélevés. Viennent ensuite le faisan (37 920) et les perdrix (28 548) pour lesquels les prélèvements sont relativement stables d'une année sur l'autre. Concernant la bécasse des bois, bien que nous exploitions principalement les données issues des carnets de prélèvement « bécasse », la baisse enregistrée la saison dernière se retrouve également dans cette enquête.
Le lapin de garenne, en constante diminution depuis quelques saisons, est passé en 2017/2018 sous la barre des 10 000 prélèvements (8 636). De manière assez symbolique, on constate qu'on prélève moins d'un lapin par chasseur costarmoricain. Et on a prélevé la saison dernière quasiment autant de lapins que de renards (8 566). Ce dernier voit également ses prélèvements diminuer la saison passée après deux saisons stables. Le principal facteur étant le développement de la gale sarcoptique sur l'ensemble du département.
La corneille noire (près de 15 000), le ragondin (près de 8 000) et la pie bavarde (près de 7 000) sont trois espèces pour lesquelles les prélèvements sont en augmentation.
Enfin, pour compléter le classement, on retrouve le canard colvert dont les prélèvements sont très stables d'une saison à l'autre (entre 5 et 6 000).

Concernant le grand gibier,

CHEVREUIL
Pour le chevreuil, cette saison 2018/2019, 5 819 animaux ont été attribués à 691 territoires différents et 5 658 ont été prélevés soit un taux de réalisation de 97%. Le développement de l'espèce suit son cours d'année en année comme en témoigne l'évolution du plan de chasse. Si on s'en tient à cette tendance, les attributions devraient avoisiner les 6 000 individus la saison prochaine.

CERF
S'agissant du cerf élaphe, je vais volontairement passer cette partie à Arnaud LETELLIER, technicien à la Fédération et en charge du dossier grand gibier. Il prendra la parole ensuite pour vous présenter les

différentes méthodes de suivi de l'espèce Cerf mises en place dans le département.

SANGLIER

Venons-en au sanglier. Nous avons vécu une saison assez intense concernant cette espèce, que ce soit en matière de chasse ou d'un point de vue sanitaire.

Quand on parle du sanglier, on sent que cela suscite une excitation particulière chez nos chasseurs. Le développement de sa chasse, l'augmentation des populations font que de plus en plus de personnes se passionnent pour la traque de cet animal.

La saison 2018/2019 débutait à peine que, le 13 septembre 2018, nous apprenions la découverte de cadavres de sangliers positifs à la PPA en Belgique. Sans perdre de temps, nous avons pris des mesures concernant la pratique de la chasse dans le département. Ainsi, le quota de prélèvement de 4 sangliers par semaine et par territoire de chasse a été supprimé, et le prix du bracelet sanglier a diminué passant de 58 à 35 €. Ces mesures incitatives aux prélèvements d'animaux ont été efficaces puisqu'à l'issue de la saison 2018/2019, le tableau de chasse s'élève à 1 987 sangliers déclarés prélevés hors parcs et enclos. Un total jamais atteint, et une augmentation des prélèvements de 28% par rapport à la saison précédente. Les mesures incitatives mises en place en début de saison ont visiblement contribué à cette hausse des prélèvements.

De plus, cette saison, l'augmentation du nombre de territoires différents ayant prélevé au moins un sanglier est significative. Nous sommes ainsi passé de 369 à 445 (+ 21%) territoires. On constate aujourd'hui que la ressource est de mieux en mieux répartie entre les différents territoires.

En matière de sécurité à la chasse, comme toutes ces dernières années, aucun accident grave n'est à déplorer dans notre département cette saison, et nous nous en réjouissons. Les chiffres, provisoires pour le moment, sont également rassurants au niveau national puisqu'on a enregistré 129 accidents dont 9 mortels (le plus faible enregistré) en 2018/2019.

POINT PPA

Concernant la peste porcine africaine, vous vous souvenez que Madame Florence HUMBERT, vétérinaire, est intervenue l'année dernière pour vous présenter ce virus qui se faisait de plus en plus menaçant dans l'est de l'Europe. Comme beaucoup, nous n'avions pas anticipé son arrivée précipitée à notre frontière au mois de septembre dernier. Comme je l'ai souligné, la Fédération a rapidement pris des mesures de gestion cynégétique, mais pas que. Elle est très régulièrement sollicitée pour participer à des réunions de concertation avec les différents acteurs concernés : éleveurs, services administratifs, services vétérinaires… Nous avons même participé il y a quelques mois à une simulation d'apparition de la PPA dans le département. Cet exercice nous a permis de préparer le pire, et de s'apercevoir qu'il y avait une réelle prise de conscience de l'ensemble des services. La gestion de la PPA dans l'est de la France depuis plusieurs mois permet pour le moment de contenir la maladie en Belgique. Les moyens déployés sont conséquents puisqu'une clôture étanche de près de 100 km de long a été posée, et les sangliers présents dans la zone blanche constituée devront tous être abattus avec pour objectif de créer une zone tampon. La France est aujourd'hui indemne de PPA et nous espérons qu'elle le restera le plus longtemps possible, et même ne jamais avoir à traiter de crise sanitaire sur notre sol.

DEGÂTS

Comme vous avez pu le voir dans la présentation des comptes, la saison 2017/2018 a été relativement clémente sur le plan des dégâts de grand gibier aux cultures. En effet, nous avons dû indemniser 180 dossiers d'agriculteurs sur 94 communes différentes. Les 117,97 ha de cultures détruites ont été indemnisés à hauteur de 117 800,56 €. 79% de ces dégâts sont imputés au sanglier, 18% au cerf et 3% au chevreuil.

Cette diminution des indemnisations s'explique en partie par l'absence de dégâts sur des cultures à haute valeur ajoutée (pommiers, sapins de Noël, poiriers, fraisiers, cocos, peupliers...) contrairement à la saison précédente pour le chevreuil.

La saison 2018/2019 en cours s'annonce légèrement moins calme au niveau des dégâts, pour le moment, 182 dossiers ont été indemnisés ou sont en cours d'indemnisation, soit autant que la saison précédente. Ils sont répartis sur 101 communes et représentent 87,77 ha pour 97 054,90 €. Le sanglier en est le principal responsable avec 83% des dégâts occasionnés contre 16% pour le cerf et seulement 1% pour le chevreuil. Une faible hausse est à prévoir, mais il n'y aura pas péril dans la demeure cette année.

ACTIVITES DIVERSES

Le Conseil d'Administration s'est réuni 9 fois au cours de l'année 2018.

Depuis la dernière Assemblée Générale, la vie de la Fédération a été rythmée par de nombreux dossiers dont voici quelques éléments :

- Tout d'abord nous trouvions nécessaire de faire le point sur la démarche engagée par la Fédération à l'été 2018 dans le traitement des affaires juridiques. Cela faisait plusieurs années que la FDC 22 était très peu active sur ce terrain, qui porte pourtant préjudice à notre passion. Dès le début de notre collaboration avec Maître LE BLANC du cabinet Kovalex, nous nous sommes mis d'accord sur une procédure à engager. Ainsi, 40 procès-verbaux de chasse dressés par les agents de l'ONCFS depuis 2013 ont été relancés via une procédure civile. La Fédération a réclamé des dommages et intérêts aux contrevenants selon un barème bien défini. Dans la majorité des cas un arrangement à l'amiable a été trouvé. Pour les autres, une assignation au tribunal civil est en cours. Cette démarche, assez brutale pour certains contrevenants qui pensaient être oubliés, a permis de mettre les choses au clair. Aujourd'hui, la Fédération ne laissera plus ce genre d'infractions se dérouler sans que des préjudices soient reconnus, et cela pour le bien de la chasse !
- Nous avons consacré beaucoup de temps à la rédaction du dossier de renouvellement de classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts du groupe 2. Ces espèces, autrefois appelées nuisibles, font l'objet d'un classement triennal. Dans les Côtes d'Armor, la corneille noire, la pie bavarde, le renard roux, la fouine et la martre des pins figurent sur cette liste jusqu'au 30 juin 2019. La nouvelle demande pour la période 2019-2022 porte sur les mêmes espèces avec en plus le putois. La construction de ce dossier a été d'autant plus compliquée que nous sommes de plus en plus confrontés à des associations de protection de l'environnement peu conciliantes et pour lesquelles le retrait de certaines espèces de ce classement est un objectif clairement affiché. Nous devons donc être irréprochables dans la récolte des données de terrain, et dans la justification de nos demandes. Par exemple, aujourd'hui, si on veut être crédible, on doit être en mesure de présenter la totalité de nos bilans de captures de piégeage, et malheureusement ce n'est pas le cas. Je compte sur vous pour faire passer le message ;
- Ces derniers mois, nous nous sommes également focalisés sur la communication. Vous avez désormais à disposition un catalogue des formations très bien fourni. Rien que pour 2019, pas moins de 19 formations différentes sont proposées par la Fédération. Parlez-en autour de vous, auprès des chasseurs et des non-chasseurs.

  Vous avez pu le voir récemment, la revue fédérale « Chasseurs des Côtes d'Armor » a fait peau neuve. Suite à la récupération en interne de la gestion de ce support, nous avons souhaité en faire une revue plus agréable à lire, plus attractive, et plus intéressante dans son contenu. Les nombreux retours positifs nous font très plaisir.

  Sans rentrer dans le détail, nous avons mis à votre disposition plusieurs plaquettes de communication sur : le permis de chasser, le stand de tir, les dégâts de gibier et le dispositif de parrainage qui est mis en place pour la saison prochaine.
- Concernant le choucas des tours, la Fédération continue de défendre les intérêts des agriculteurs de plus en plus impactés par cet oiseau. Le quota de 4 000 prélèvements sera atteint d'ici la fin juin 2019. Le problème n'est pas pour autant résolu, bien au contraire. Un nouveau dossier est en cours d'élaboration et devrait être piloté par la Chambre d'Agriculture. Nous comptons beaucoup sur le Finistère qui avance à grand pas sur cette thématique avec des quotas de prélèvement nettement plus importants et une régulation en partie assurée directement par les chasseurs. Espérons que cela fasse jurisprudence ;
- De plus, la Fédération continue de récompenser les nouveaux permis en leur offrant la possibilité de chasser le chevreuil à l'affût en tir d'été dans le massif d'Avaugour Bois Meur. Ainsi 3 brocards ont pu être prélevés à l'été 2018. De plus, une quinzaine de jeunes ont de nouveau participé au stage de découverte du grand gibier à l'école de chasse de Belval dans les Ardennes. Toutes ces actions sont assurées en étroite collaboration avec l'Association des Chasseurs de Grand Gibier du département ;
- Enfin, le programme environnemental mis en place depuis quelques années sur la « Vallée du Léguer » bat son plein et arrivera à échéance fin 2019. David ROLLAND, très impliqué dans ce dossier, vous en présentera les résultats lors de l'assemblée générale 2020.

J'en ai terminé pour ce rapport d'activités.

Je vais maintenant soumettre ce rapport d'activités au vote de l'Assemblée.
Quels sont ceux qui sont contre : 0
Quels sont ceux qui s'abstiennent : 0

8. *Présentation du suivi du cerf élaphe en Côtes d'Armor*

Je vais laisser la parole à Arnaud pour la présentation du suivi du cerf élaphe en Côtes d'Armor. Mais avant je fais le constat que le monde forestier n'est pas représenté aujourd'hui alors que c'est un dossier important. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter avec eux. Nous n'avons pas le droit à l'erreur quand nous savons les milliers d'hectares que cela représente.

« Bonjour à toutes et à tous. Je vais vous présenter le suivi Cerf qui est réalisé en Côtes d'Armor. A partir de 2009 la Fédération a souhaité mettre en place un suivi particulier de l'espèce Cerf, le plus grand mammifère présent dans le département. Cette espèce passionne et préoccupe à la fois le monde cynégétique, agricole et forestier en raison de l'évolution de ses populations. Cela intéresse également le grand public via la photo animalière et l'écoute du brame qui regroupe chaque année beaucoup de personnes.

Nous avons démarré ce suivi en créant des unités de population que nous appelons communément UP. Il s'agit de territoires fréquentés naturellement par les cerfs (soit pour la recherche de nourriture, de quiétude, la mise bas des faons…). Dans le département nous distinguons 10 unités de population. Ces différentes zones couvrent de 700 à 38 000 ha. Délimiter et nommer les zones où le cerf était présent à été notre base de travail. Suite à des enquêtes dans le cadre du réseau ongulés sauvages, nous avons actualisé ces zones et elles seront encore mises à jour en 2020. Plusieurs facteurs expliquent ces évolutions. Depuis trente ans la superficie boisée en Bretagne a augmenté de 60%, ce qui explique que le cerf colonise davantage le territoire. Les perturbations des milieux forestiers ont contraint les animaux à chercher de nouvelles zones de quiétude en dehors des massifs forestiers. Cette augmentation de la surface boisée nous la constatons également dans les fonds de vallée où les parcelles ne sont pas exploitées par l'agriculture. Cela constitue de formidables corridors écologiques pour que les animaux se déplacent entre les massifs. La pression de chasse est importante et diffère d'un territoire à un autre. Sur les territoires chassés, les animaux vont essayer de trouver de la quiétude ailleurs notamment dans des zones non chassées ou peu chassées, ce qui peut être un problème à court ou moyen terme au niveau de la gestion des dégâts agricoles. Nous avons la non réalisation des plans de chasse à 100% chaque année qui crée aussi un reliquat d'animaux d'année en année considérable et qui étend la population dans ce genre de cas. Parfois le manque de réussite au tir ainsi que la mauvaise organisation des sociétés de chasse peut être un motif de l'augmentation de la population de cerfs. La fréquentation des forêts également par le grand public joue un rôle important dans le dérangement des animaux.

Avant de se lancer dans la démarche nous avons fait valoir nos intérêts à l'ensemble des institutions. Nous avons créé un protocole d'accord et de suivi de l'espèce cerf entre les services de la préfecture, la DDTM, l'ONF, le CNPF, la Chambre d'Agriculture, le Département, l'Association des Chasseurs de Grand Gibier et également le Syndicat des Propriétés Forestières. Nous avons mis toutes ces personnes à contribution pour pouvoir gérer convenablement l'espèce tant sur le plan technique, administratif ou réglementaire. Avant de regarder de plus près la méthode, nous avons regardé l'évolution du plan de chasse en Côtes d'Armor depuis 2001. Nous étions arrivés en Côtes d'Armor à un plan de chasse très élevé puisque nous sommes montés à plus de 387 attributions dans les années 2009-2010. A cette époque nous avions peu de retours d'informations, aucun contrôle des prélèvements, très peu d'informations sur les populations restantes en fin de saison de chasse puisque seulement deux massifs réalisaient des comptages (Hunaudaye - Loudéac). C'est à partir de 2009-2010 que nous avons mis en place différents outils. Nous avons instauré la carte T « Cerf » à remplir post-mortem avec des informations biométriques et sanitaires. Cette fiche a été vulgarisée sur les autres espèces de grand gibier et elle permet d'obtenir une donnée qualitative et quantitative et permet également d'alimenter une base de données en temps réel si la règle du retour de la carte dans les 72 heures est respectée.

Pour suivre une population de grand gibier aujourd'hui en France, nous avons besoin d'informations de trois natures différentes :

- L'abondance, une donnée que nous trouvons sur le terrain avec les animaux vivants et à travers des

comptages nocturnes,

- La performance que nous mesurons grâce à l'aspect sanitaire. Ce sont des informations que nous recueillons sur les animaux prélevés à la chasse via le poids, la longueur des mâchoires des jeunes ainsi que le taux de fécondité. Quand cette performance diminue, que les animaux sont de plus en plus petits, cela signifie que la population est déséquilibrée sur le territoire,

- La pression sur la flore que nous obtenons à travers des inventaires dégâts, forestiers et agricoles. Avec ces indicateurs de changements écologiques nous arrivons à évaluer l'état d'une population et cela nous donne des éléments pour recadrer les choses notamment sur les plans de chasse à venir.

Au niveau de l'abondance nous mettons en place des indices nocturnes (comptages aux phares). Aujourd'hui six unités de population sont suivies. Cela mobilise 600 personnes. Nous réalisons 24 soirées de comptage en mars avec une moyenne de 40 personnes par soir. Cela représente l'équivalent de deux emplois temps plein d'où nos sollicitations pour participer à ces comptages. L'ONF, l'ONCFS, la DDTM ainsi que les Fédérations voisines pour les forêts départementales participent à ces comptages.

Au niveau de la performance nous récupérons depuis 2009 la mandibule des animaux (cerfs) de toutes les catégories. Cela nous permet de mesurer l'os long des jeunes et de déterminer l'âge des animaux avec précision. Jusqu'à deux ans en lecture directe cela se passe bien car les dents ne sont pas toutes sorties. Au-delà de deux ans nous procédons à une coupe dentaire pour déterminer à l'année près ou avec une marge d'erreur d'un an l'âge des animaux. Nous dressons une pyramide des âges sur chaque massif des animaux prélevés et cela permet de réajuster les attributions « Cerf » les saisons suivantes en fonction de l'objectif que nous définissons pour l'unité de population.

Le troisième et dernier volet pour évaluer l'état d'une population concerne la pression sur la flore que nous obtenons en Côtes d'Armor à partir d'inventaires dégâts. Ces inventaires dégâts ont été élaborés à partir d'un guide pratique de l'équilibre forêt-gibier rédigé par Pierre BROSSIER (ingénieur forestier au CRPF Bretagne) et Jacky PALLU (qualifié dans la gestion du grand gibier et membre de l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier). Pour aller plus loin dans cette démarche aujourd'hui au cœur de l'actualité avec le monde forestier, un film a été tourné il y a une quinzaine de jours. Il est financé en partie par le premier prix des Honneurs Laurent PERRIER obtenu en 2017 par l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier pour ses démarches engagées auprès du monde forestier. Ce film à vocation de plateforme pédagogique sortira en septembre prochain. Il présente les différents moyens de gestion sylvicole et cynégétique à mettre en œuvre selon les paramètres biologiques et comportementaux de l'espèce. Il est prévu de diffuser ce film à toutes les Fédérations de France ainsi qu'à toutes les institutions départementales. Il servira de base de réflexion et de travail. A travers nos résultats et les réunions que nous faisons avec les chasseurs, nous avons la certitude qu'il faut travailler ensemble pour pouvoir prendre des décisions adaptées.
La technique d'inventaire préconisée dans ce guide consiste à compter dans la parcelle les plants qui sont touchés par les cervidés (soit par les dents ou par les bois). Nous évaluons une densité de plants détruits à l'hectare et nous interprétons après la parcelle par un jeu de couleurs :

- Vert : La situation se passe bien,

- Orange : Des choses sont à revoir,

- Rouge : C'est le stade critique. La population n'est plus adaptée au milieu. Il y a une pression trop importante et il faut revoir à la fois les mesures cynégétiques, sylvicoles car nous ne sommes plus en mesure de produire du bois dans de bonnes conditions.

Toutes les données servent évidemment à traiter les plans de chasse mais pas que. Depuis toutes ces années, nous récoltons les données puis nous les archivons à la Fédération des Chasseurs. Nous pouvons les utiliser

dans l'étude d'impact de projet d'aménagement routier. En Côtes d'Armor nous avons des projets d'aménagement 2x2 voies sur des tronçons de la RN 164 (au sud du département) et également dans le nord-est du département pour la RN 176. Bien évidemment ces passages en 2x2 voies vont cloisonner le territoire et donc empêcher le bon brassage cynégétique des populations de grand gibier mais également d'autres espèces. Toutes ces données que nous accumulons depuis des années vont permettre de se positionner en force lors des études d'impact pour demander, réclamer des aménagements adaptés de passages à faune, mais également des mesures compensatoires puisqu'il va y avoir de l'engrillagement pour éviter les collisions routières. Bien évidemment il va falloir compenser cet impact par autre chose et toutes ces données que nous accumulons permettent d'argumenter l'intérêt de mettre en place des aménagements. Pour pouvoir suivre les aménagements nous allons demander notre intégration dans le cadre des opérations de suivi de ces derniers.

En conclusion, vous êtes conscients aujourd'hui que ces suivis nécessitent l'implication de nombreux acteurs. Nous ne pouvons pas gérer tout, uniquement avec le monde de la chasse. Nous devons nous entourer de toutes les structures partenaires du programme cerf qui sont signataires puisqu'aujourd'hui tout le grand public est concerné. Les relations entre les forestiers, les agriculteurs, l'administration et les chasseurs doivent être saines pour permettre de mener une gestion durable des populations et tendre vers ce que nous appelons l'équilibre agro-sylvo cynégétique où les enjeux de chacun vont être respectés.
Pour conforter notre collaboration avec les forestiers, la Fédération des Côtes d'Armor souhaite pouvoir intégrer les GIEEF (Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier) qui sont créés en France depuis 2014. Notre contribution apportera une garantie de notre gestion durable des espèces chassables et pour y parvenir cela passe par le dialogue et les suivis réalisés avec rigueur, professionnalisme et passion. Je remercie toutes ces personnes que je ne citerai pas, de peur d'en oublier, qui contribuent à réaliser ce travail chaque année avec les services de la Fédération et je compte sur elles pour les années à venir.

Merci de votre attention ».

Merci Arnaud.

Lors des comptages nocturnes nous faisons participer des non-chasseurs et je peux vous assurer que quand ils participent une fois ils sont demandeurs pour reconduire cette expérience. C'est comme cela aussi que nous arriverons à faire changer l'image de la chasse au grand public.

9. *Présentation du projet relatif à l'exercice de la chasse pour la saison 2019/2020*

Je vais demander à Madame Elyane PHILIPPE de présenter les principaux points qui seront proposés par la Fédération dans l'arrêté relatif à l'exercice de la chasse pour la saison 2019/2020.

La période d'ouverture générale de la chasse à tir serait proposée pour le département des Côtes-d'Armor …

Je soumets maintenant au vote les propositions fédérales pour l'arrêté relatif à l'exercice de la chasse pour la saison 2019/2020.
Qui est contre : 0
Qui s'abstient : 0

10. *Remise des médailles*

C'est avec beaucoup de plaisir que je vais maintenant décorer, de la médaille de la Fédération, des chasseurs méritants par leur carrière cynégétique et la forte implication dont ils font preuve, année après année, au sein de leur association de chasse.

9 distinctions vont être décernées aux personnes que je vais maintenant appeler : 6 médailles de bronze et 3 médailles d'argent.

MEDAILLES DE BRONZE :
RICHARD Michel : 54 permis de chasser – Membre très actif, il a été trésorier et vice-président de la société de chasse de Ploumagoar. Actuellement responsable de battue, c'est un fin connaisseur pour effectuer les pieds du sanglier.

LE GOAZIOU Bertrand : 53 permis de chasser – 36 années de bénévolat au sein de la société de chasse de Ploumagoar, dont il a occupé pendant longtemps le poste de secrétaire. Également spécialiste pour localiser les sangliers.

MOTREFF André : 47 permis de chasser – Membre très investi au sein de la société de chasse de Ploumagoar. Après avoir été trésorier, il occupe désormais la fonction de secrétaire.

TREGUIER Armand : 1er permis en 1963 – Très impliqué au sein du bureau de la société de chasse de Collinée, dont il a assuré, entre autres, la gestion des baux de chasse. Il a exercé la fonction de Président pendant 11 ans.

MORDEL Daniel : 57 permis de chasser – Président de la société de chasse communale de Trémeur – Vice-président de l'Acla pendant 5 ans.

LANDEL Alain : Membre du bureau de la société de chasse communale d'Etables-sur-Mer depuis 1980 – Président de l'association de 1996 à 2003.

MEDAILLES D'ARGENT :

LE DROUMAGUET Yves : Chasseur très méritant par sa participation active au sein de la société de chasse de Ploubezre – Il a occupé le poste de secrétaire pendant de nombreuses années. C'est aussi un piégeur assidu et un relais précieux avec le monde agricole. Je lui remets cette médaille avec mes compliments et félicitations.

HELARY Michel : 53 permis de chasser - Médaille de bronze en 2014. Président de la société de chasse de Pédernec depuis 30 ans. Toujours très volontaire et disponible. Je lui remets cette médaille avec mes compliments et félicitations.

CAMUS Jean-Pierre : 54 permis de chasser - Médaille de bronze en 2017. Garde-particulier pendant 38 ans au sein de la société de chasse communale d'Etables-sur-Mer. Toujours très disponible et volontaire, il participe régulièrement aux formations dispensées par la Fédération.

11. Interventions des personnalités

Je vais passer la parole à **Paul AUFFRAY**, **Président de la Fédération Nationale Porcine**. Cela me ferait plaisir qu'il intervienne car Paul a aujourd'hui un rôle pas très facile à jouer. Nous sommes très souvent en relation et si nous voulons avancer concrètement, il faut absolument que nous prenions en compte les problèmes des uns et des autres. C'est pour cela que travailler dans ces conditions-là simplifie énormément les choses.

« Bonjour à tous. Merci à toi Président de me donner l'occasion de m'exprimer devant vous. En tant qu'agriculteur à Plouvara et Président de la Fédération Nationale Porcine depuis plus de cinq ans, je me préoccupe d'abord de la défense professionnelle de tous les agriculteurs (éleveurs de porc français). J'ai l'occasion avec les chasseurs et Yvon de pouvoir parler des mêmes problèmes, notamment des problèmes liés à la bonne cohabitation entre les activités agricoles et la chasse.
Les activités agricoles sont difficiles sur le plan économique depuis très longtemps, notamment dans la partie élevage et la situation sanitaire en France nous préoccupe depuis très très longtemps. J'ai eu l'occasion à maintes reprises auprès des pouvoirs publics d'alerter les responsables politiques et administratifs du danger de la prolifération excessive du sanglier sur le territoire national. Malheureusement depuis plus de dix ans que nous alertons les pouvoirs publics notamment au travers de nos activités FranceAgriMer, nous avons souvent été peu écoutés sur le sujet. Mais grâce à mes collègues chasseurs, j'ai pu m'informer et de nouveau alerter régulièrement les autorités.
Depuis l'apparition de la peste porcine africaine, nous sommes très inquiets de la prolifération du sanglier mais nous sommes surtout inquiets de l'arrivée de la peste porcine sur les territoires de l'Europe de l'Est, en Asie du Sud-est et depuis septembre dernier en Belgique. Nous sommes très inquiets car c'est une maladie importée d'Afrique pour laquelle aucun remède n'existe. Pas de vaccin, pas de solution, à part réguler la population du sanglier partout dans le monde. Je vous dis cela car en cas de peste porcine sur le territoire national, c'est tout un secteur économique qui risque de s'écrouler. Toutes nos exportations seraient annulées. Aujourd'hui nous sommes en lien direct avec les pouvoirs publics pour gérer cette situation. Depuis l'apparition de cette maladie en Belgique en septembre dernier nous sommes sur le pont. Le démarrage a été difficile dans la gestion de ce dossier mais à partir du changement de ministre et l'arrivée de deux nouveaux cas à la frontière française, nous avons réussi à prendre les bonnes décisions. Nous avons décidé collectivement de créer une zone blanche pour empêcher la prolifération du sanglier sur tout le territoire afin d'éviter l'arrivée de la maladie en France. La semaine dernière j'étais en visite sur place en compagnie de Monsieur Loïc GOUELLO (ancien DSV des Côtes d'Armor) qui est aujourd'hui en charge du dossier au niveau national. L'Etat investit 5 millions trois d'euros pour installer des clôtures de plus de 110 km de long dans le but d'illustrer et de renforcer cette zone blanche. Le monde agricole a contribué au financement de ce programme à hauteur de 500 000 € et au prochain conseil de l'interprofession nous allons être amenés à amplifier notre effort et porter le financement entre 500 000 et 1 million d'euros. Aujourd'hui notre profession ne peut pas intervenir dans le financement de la clôture, nous finançons donc un certain nombre d'actions notamment au travers des activités de l'ONCFS. Nous avons contribué aux achats de Pick Up et de matériels adéquats pour faire des patrouilles et pour ramasser les sangliers trouvés morts. C'est une action très importante et qui doit nous permettre de préserver notre territoire. Notre objectif principal est de rester indemne. Sur nos territoires en Bretagne, nous devons anticiper les risques en régulant de façon volontaire et volontariste la population de sangliers. En tant qu'exploitant agricole nous ne demandons pas l'éradication de la faune sauvage mais de la gérer un peu mieux et surtout de contrôler notre population de sanglier pour préserver notre statut sanitaire. Le paradoxe c'est qu'aujourd'hui l'élevage porcin français vit une situation sanitaire exceptionnelle. Nous devons tout faire collectivement pour préserver ce statut sanitaire. Ce message est important car la fièvre porcine qui sévit en Chine va détruire, éliminer plus de 50 % du cheptel chinois, ce qui représente 25 % du cheptel mondial. C'est vous dire la pandémie qui risque de se développer au niveau mondial si nous ne prenons pas garde. Nous pourrions voir disparaître les cochons de la Terre.

L'un des programmes les plus importants que nous devons mettre en place au niveau de notre territoire et de nos ateliers ce sont des règles de biosécurité qui vont devenir obligatoires dans les prochaines années. Cela va coûter cher mais c'est la seule solution pour préserver notre territoire de cette maladie mais aujourd'hui nous n'avons pas de solution technique. Merci de votre invitation et j'ai trouvé que vos interventions et surtout vos présentations sont très intéressantes surtout pour moi qui n'ai pas de culture de la chasse même si je côtoie les chasseurs au quotidien. Merci beaucoup ».

Merci Paul.

Je vais passer maintenant la parole à **Didier LUCAS, le Président de la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor.**

« Bonjour à tous et merci de l'invitation. Je viens d'être élu Président à la Chambre d'Agriculture. La personne qui me remplace à la tête de la FDSEA c'est Fabienne GAREL d'Illifaut et qui est en production laitière. Nous avons l'habitude de travailler avec la Fédération des Chasseurs. Nous vivons sur le même territoire et nous avons des dossiers en commun. La chasse, pour l'agriculture, c'est important. Nous avons un combat commun à mener. Si vous voulez continuer à avoir du sanglier, il va falloir réduire la population. Les démarches que vous avez prises pour cette année vont dans le bon sens. Il va falloir accélérer le pas. Moins de sangliers seront présents sur le territoire aujourd'hui, plus il sera facile de combattre un foyer éventuel de peste porcine africaine.
Nous avons un autre dossier important : « le choucas des tours ». J'ai entendu dire que nous allions piloter le dossier. A la Chambre d'Agriculture nous sommes d'accord pour porter la dérogation mais pas la gestion de ce dossier. Il faut que l'Etat prenne ses responsabilités car c'est d'utilité publique. Beaucoup de communes et de bourgs sont embêtés avec cette espèce.
Un deuxième sujet nous inquiète en agriculture c'est le sanitaire sur le renard. Nous allons devoir trouver des solutions.
Je vais maintenant parler des dégâts, point abordé régulièrement avec la Fédération. Les agriculteurs ne déclarent pas tous les dégâts. Certains secteurs subissent encore des dégâts importants et qui génèrent des pertes économiques conséquentes chez les agriculteurs.
Je tiens à vous féliciter car peu d'accidents de chasse sont survenus sur le département. La formation à la sécurité est importante. Nous sommes très contents également de la collaboration que vous menez avec les écoles d'agriculture. Ce sont des structures qui ont l'économie de nos exploitations en tête et nous allons travailler ensemble pour que vous conserviez un terrain de chasse intéressant et nous une activité économique rentable.
Un sujet dont je ne vous ai pas entendu parler et cela m'inquiète c'est l'agribasching. Nous avons un ennemi commun, et dans ce cadre-là vous comme nous sommes au bout du fusil. Nous inversons les rôles et vous savez très bien que la société a besoin de vous, elle a besoin de nous, et sur ce sujet-là nous devons faire front commun. De fausses idées circulent notamment sur Internet. Nous devons faire une action ensemble sur le département pour contrer ces personnes-là. Je compte sur le bon sens paysan des chasseurs pour travailler ensemble. Merci ».

Merci Didier. J'ai bien reçu ton message. Au niveau régional une structure vient d'être créée, c'est l'ADRT (Association pour la Défense de la Ruralité et des Traditions). Une manifestation a été organisée sur le département de l'Ille-et-Vilaine. Nous étions environ 2000 personnes. Peu d'agriculteurs présents. Sur le département des Côtes d'Armor je peux réunir plus de personnes que cela parce que nous travaillons main dans la main. Nous sommes attaqués de toutes parts.
Aujourd'hui c'est la chasse à courre qui est attaquée, demain ce sera la vénerie sous terre. Le blaireau pose problème à l'agriculteur, il y a de moins en moins d'équipages. C'est un problème. Nous devons être vigilants et ce qui va suivre derrière c'est l'abolition de la chasse le dimanche. Il va falloir commencer à intervenir. Pour cela les agriculteurs peuvent compter sur les chasseurs.

Concernant les élus, nous avons dans un premier temps fait une présentation du rôle de la chasse aux maires. Cela a été capital. Nous nous sommes rendus compte que 95 % des maires ne connaissaient pas le rôle de la chasse dans les Côtes d'Armor. Nous avons été très écoutés. Aujourd'hui les maires nous appellent directement en cas de problème. Nous nous déplaçons dans les 48 heures, 72 heures. La réactivité est aussi très appréciée.

Je laisse la parole à **Madame la Présidente de la FDSEA**.

« Bonjour à tous et à toutes. Monsieur MEHAUTE, je souhaite travailler dans la continuité de mon prédécesseur. Nous partageons beaucoup de choses en commun, le territoire que nous occupons en toute cohérence et dans le respect des intérêts de chacun. Vous avez besoin de nos parcelles agricoles pour chasser et nous avons besoin de vous pour gérer la population de gibier qui fait beaucoup de dégâts parfois sur nos parcelles. Nous avons aussi besoin de vous dans le contexte actuel de la PPA. Nous avons discuté l'année passée lors de nos conseils fédéraux et je vois que vous avez pris en compte certaines de nos recommandations, notamment la baisse du prix du bracelet et cela est important pour nous. Vous pouvez continuer à éliminer les sangliers car c'est important pour la maîtrise sanitaire dans nos élevages. Si la PPA arrivait dans nos élevages cela serait une catastrophe économique pour nos exploitations agricoles mais aussi pour l'agroalimentaire. Nous avons besoin de s'unir et d'agir ensemble face à nos détracteurs (les spécistes) qui aujourd'hui nous attaquent chaque jour et remettent en cause notre travail et votre passion. C'est un grand enjeu qui nous attend pour l'économie agricole et la continuité de l'exercice de la chasse. Nous allons devoir trouver des solutions ensemble pour contrecarrer leurs actions. Nous avons beaucoup de travail là-dessus et nous devons nous y attaquer le plus rapidement possible. Voilà. Merci encore et bonne fin d'assemblée générale à vous ».

Merci beaucoup Madame la Présidente de la FDSEA.

Je vais donner la parole à **Monsieur LE FUR, député des Côtes d'Armor**.

« Bonjour à tous. Merci de m'avoir convié à votre assemblée. Je suis très heureux d'être parmi vous. Je ne chasse pas au quotidien mais j'ai mon permis de chasser. Mon investissement pour la chasse est constant. J'appartiens au groupe chasse à l'assemblée nationale. J'essaie avec nos échanges de bien connaître votre secteur pour mieux le défendre. Le Président m'a associé il y a un certain temps à la visite de Glomel. Vous avez là quelque chose d'exceptionnel. J'ai eu également l'occasion de découvrir différents types de chasse. Je ne reviens pas sur le dossier de la peste porcine africaine. C'est une préoccupation, un sujet majeur, notre département serait le plus concerné et la plus grande victime de cette épidémie car nous sommes le premier département producteur de porc en France. Nous avons pris des mesures pour nous protéger contre ce risque.
Je reviens par contre sur le dossier Choucas des tours. Il se trouve que sur ma circonscription j'ai beaucoup de producteurs de légumes industrie. Quand les choucas s'en prennent aux cultures, cela peut être très redoutable. Ne serait-ce qu'à cause des souillures, la production n'est plus admise car elle n'est plus aux normes. Nous pouvons faire des choses. Il y a déjà des évolutions car nous avons pu éliminer des choucas. 4000 dans le département ont été détruits. A mon avis cela est insuffisant et je demanderai à la préfecture d'être très attentive à cette question. En tout état de cause c'est une préoccupation qui n'est plus simplement agricole, c'est maintenant une préoccupation des maires quand vous avez des bourgs et des clochers d'église de plus en plus colonisés par les choucas.
Je voudrais aussi saluer tout ce que vous faites dans le domaine de la sécurité. C'est vrai il y a des accidents de chasse, cela existe comme dans toutes activités humaines. Il faut déplorer les sept morts au niveau national. Je constate qu'au niveau départemental des mesures ont été prises de façon à assurer cette sécurité. Cela passe par les chasseurs et par ceux qui assurent la police de la chasse et je les salue à cette occasion.
Le problème actuellement du législateur ce sont les attaques contre la chasse. Vous n'êtes pas les seuls attaqués. Nous avons eu les attaques contre la tauromachie, contre le gavage des animaux (oies, canards). Tout cela est en train maintenant de gagner d'autres activités. D'abord le monde agricole, il faut savoir aujourd'hui que des gens mandatés par L214 s'introduisent illégalement dans les élevages. Tout d'abord pour prendre des photos mais c'est un lieu privé, ils n'ont pas à rentrer. Il y a aussi des gens qui s'en prennent aux agriculteurs mais aussi aux bouchers. Ce sont des personnes organisées et financées. Nous le savons et c'est prouvé ce sont des financements qui proviennent de Californie. Vous n'êtes pas les seuls concernés mais il faut s'organiser. Vous l'êtes aussi maintenant par certains types de chasse qui sont attaqués. C'est un début. Ils commencent par là où ils sentent un maillon faible et ils poursuivent s'ils ne voient pas de résistance. Ce qui est inquiétant c'est que certains actes des législateurs ont contribué à

pousser ce type d'actions. La date la plus redoutable c'est quand nous avons introduit l'animal dans le code civil. L'animal il est sujet de droit mais dans le code rural, hélas, en 2015, nous avons introduit l'animal dans le code civil. Cela veut dire qu'il a le droit à toutes sortes de protection et cela veut dire que tous les combats que mènent les anti-spécistes sont légitimés en quelque sorte. Il faut être très attentifs, très organisés sur ces questions-là. Moi je dénonce un certain nombre de choses. Je dénonce en particulier la création à Rennes 2 d'un diplôme universitaire qui en fait est l'arme que mettent en avant les spécistes pour défendre la conception du monde animal. Je dénonce également le fait que L214 bénéficie de financements publics très conséquents. Il faut être très attentifs, ne pas être naïfs, être organisés et solidaires. Nous sommes dans la même barque.
Nous avons un combat que nous avons mené et encore gagné pour qu'il n'y ait pas dans les abattoirs de caméras. Certains voulaient introduire des caméras systématiquement dans les abattoirs. Cela voulait dire qu'au moindre incident ce serait médiatisé. Derrière les caméras certains voulaient également dans les abattoirs introduire la société civile qui aurait contrôlé l'acte des abattoirs. Il faut être vigilants. Je salue le travail des sénateurs et en particulier celui de Monsieur VASPART. Nous essayons d'introduire un délit pour ceux qui font une entrave à la chasse. C'est un débat qui est très sensible. Voilà les préoccupations qui sont les nôtres. Je suis très heureux d'être dans un département qui a su organiser la chasse, qui a su être en tête dans bien des cas avec notamment les carnets de prélèvement. La Fédération doit être également en tête sur la transmission. La vraie bataille c'est la bataille de l'opinion. Nous devons expliquer la chasse dans nos communes (vous le faites à l'égard des Maires), dans nos écoles. Si des écoles se ferment aux chasseurs, il faut nous le dire. Il y a des conseils d'administration des collèges dont lesquels figurent les conseillers départementaux, des conseils d'administration de lycées où figurent des conseillers régionaux. La bataille de l'opinion elle est essentielle. Je me réjouis de votre collaboration avec des établissements scolaires. J'ai bien noté le travail avec la Ville Davy, un lycée agricole qui s'investit de plus en plus dans ces questions et c'est très bien. Voilà les quelques éléments que je voulais vous indiquer. Félicitations à ceux qui ont été décorés tout à l'heure, en particulier à mon ami Armand Tréguier que j'ai connu comme élu local et qui est un grand chasseur. Bravo pour le travail de votre Fédération Départementale ».

Merci Monsieur le Député.

L'Assemblée Générale arrive à son terme, je vous propose de nous réunir pour prendre un verre.

Merci à vous tous.

Le Président	**La Secrétaire**
Yvon MEHAUTE	**Elyane PHILIPPE**